

Chapitre 4 :

FACTEURS DE SANTÉ

Globalement, la situation socio-économique en province de Liège est légèrement moins favorable qu'en Wallonie.

- **Les habitants de la province majoritairement détenteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur (35,8 %).** Les diplômés de l'enseignement supérieur représentent 28,9 % de la population contre 12,0 % à ne détenir aucun diplôme ou au maximum un diplôme de l'enseignement primaire.

- **Une disparité entre les communes en termes de revenu.** Les revenus médians les plus élevés sont principalement relevés dans les communes des arrondissements de Huy et de Waremme. Les revenus médians les plus faibles se situent majoritairement dans les communes à forte densité de population.

- **Pratiquement une personne active sur six au chômage.** Avec un taux de chômage de 17,1 % au sein de la population de la province de Liège. Les femmes sont davantage concernées que les hommes. Le taux de chômage des 50 ans est le plus élevé et atteint presque 20,0 % dans l'arrondissement de Liège. Plus de la moitié des demandeurs d'emploi inoccupés en province de Liège sont dans cette situation depuis plus d'un an.

- **Près de 17 % des jeunes de 18-24 ans vivent avec une allocation d'aide sociale ou de chômage.** Plus de la moitié de ces bénéficiaires reçoit cette aide du CPAS.

- **Des situations d'endettement problématique chez 5,3 % de la population de la province.** Parmi les personnes ayant au moins un crédit, 7,5 % sont en situation d'endettement problématique.

- **Plus d'un ménage sur dix monoparental.** Dans environ 85 % des cas, ces ménages monoparentaux concernent les femmes.

- **En 10 ans, une augmentation de l'obésité de 3,2 % chez les hommes et de 1,3 % chez les femmes.**

- **Les hommes plus nombreux que les femmes à pratiquer une activité physique.** Ils sont 38,7 % à pratiquer une activité physique modérée à intense d'au moins 30 minutes par jour alors que les femmes ne sont que 20,4 %.

- **Une situation différente au niveau de la consommation d'alcool entre les hommes et les femmes de la province de Liège.** Les hommes sont plus nombreux à déclarer consommer quotidiennement de l'alcool que les femmes. Parallèlement, la proportion de surconsommateurs d'alcool a diminué entre 2004 et 2013.



Chapitre 4 :

1. Facteurs sociaux

La santé des individus est influencée par de nombreux facteurs, notamment socio-économiques. Ainsi, le fait de vivre dans un milieu dont les conditions socio-économiques sont défavorables affecte la santé tout au long de la vie [1]. Plus un individu occupe une position socio-économique défavorable, plus il est en mauvaise santé, et moins son espérance de vie sera longue. Ce gradient social concerne toute l'échelle socio-économique, de haut en bas, et s'observe partout dans le monde [2].

1.1. Niveau d'instruction

Tableau 4.1. Répartition de la population en fonction du niveau d'études, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2014

Niveau d'études	Belgique		Wallonie		Province de Liège	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Primaire ou sans diplôme	712 415	9,8	262 431	11,3	85 672	12,0
Secondaire inférieur	1 433 014	19,7	504 609	21,6	165 678	23,2
Secondaire supérieur	2 748 479	37,8	875 168	37,5	255 024	35,8
Études supérieures	2 371 640	32,7	687 959	29,5	206 260	28,9
Total	7 265 548	100,0	2 330 167	100,0	712 634	100,0

Source : SPF Économie-DGS, Enquête sur les forces de travail, calculs OSLg

→ De manière générale, le niveau d'études en province de Liège est fort proche de celui de la Wallonie. Dans les trois territoires, les individus sont proportionnellement plus nombreux à posséder au maximum un diplôme du secondaire supérieur (environ 36 %). Il est à noter qu'environ un tiers des personnes ont réussi des études supérieures, tandis qu'environ une personne sur dix ne possède pas de diplôme ou uniquement le diplôme de l'enseignement primaire.

FACTEURS DE SANTÉ

1.2. Revenus des ménages

Le revenu médian déclaré par déclaration fiscale est tel que la moitié des ménages ont un revenu inférieur à cette valeur, l'autre moitié a un revenu supérieur. À la différence de la moyenne arithmétique, la médiane n'est pas influencée par les valeurs extrêmes [1].

L'indice de richesse est le rapport, en pourcentage, entre le revenu médian par habitant d'une zone et le revenu médian par habitant de la Wallonie qui est prise comme population de référence et à qui on attribue un indice de richesse égal à 100 [1].

Tableau 4.2. Revenu médian des habitants et indice de richesse, Belgique-Wallonie-province de Liège, par arrondissement, 2012

		Revenu médian par déclaration (euros)	Indice de richesse par rapport à la Wallonie
Belgique		22 610	106,6
Wallonie		21 214	100,0
Province de Liège		21 022	99,1
ARRONDISSEMENTS	Huy	22 552	106,3
	Liège	20 232	95,4
	Verviers	21 555	101,6
	Waremme	24 115	113,1

Source : SPF Économie-DGS, calculs OSLg

→ Le revenu médian par déclaration fiscale au cours de l'année 2012 apparaît plus faible en province de Liège (21 022) qu'en Belgique (22 610) et en Wallonie (21 214).

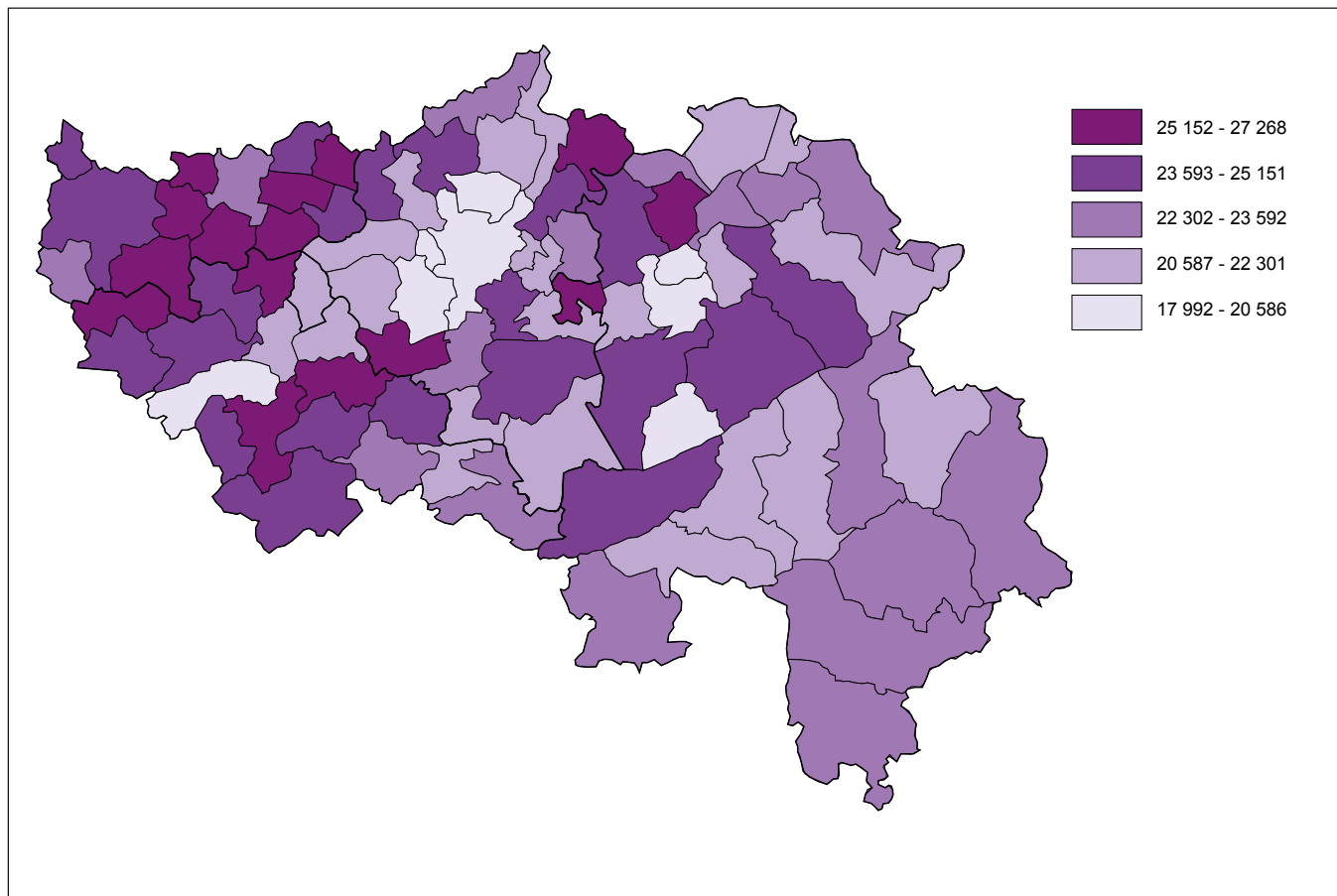
Les arrondissements de Waremme, Verviers et Huy, présentent des revenus médians supérieurs à celui de la province de Liège, tandis que celui de l'arrondissement de Liège est inférieur.

Par rapport à la Wallonie, l'indice de richesse est moins élevé en province de Liège ainsi que dans l'arrondissement de Liège. Il est par contre plus élevé en Belgique et dans les arrondissements de Huy, Verviers et Waremme



Chapitre 4 :

Carte 4.1. Revenu médian par déclaration, province de Liège, par commune, 2012



Discrétisation: Jenks

Source : SPF Économie-DGS, Enquête sur les forces de travail, calculs OSLg

→ En province de Liège, les revenus médians les plus élevés sont principalement relevés dans les communes des arrondissements de Huy et de Waremme. Les revenus médians sont supérieurs à 26 000 € dans les communes de Donceel, Olne, Neupré et Faimés.

Globalement, les revenus médians les plus faibles sont observés dans les communes à forte densité de population. Ils ne dépassent pas 19 000 € à Dison, Liège, Verviers et Seraing.

FACTEURS DE SANTÉ

Le revenu disponible comprend les revenus du travail et du capital augmenté des prestations sociales et des indemnités versées par les assurances, diminué des cotisations sociales, des impôts et des primes d'assurance [1].

Tableau 4.3. Revenu moyen disponible, Belgique-Wallonie-province de Liège, par arrondissement, 2012

		Revenu disponible moyen par habitant (euros)	Indice de revenu disponible par rapport à la Wallonie
Belgique		18 927	109,7
Wallonie		17 249	100
Province de Liège		16 884	97,9
ARRONDISSEMENTS	Huy	17 811	103,3
	Liège	16 603	96,3
	Verviers	16 588	96,2
	Waremme	18 878	109,4

Source : Banque Nationale de Belgique, calculs OSLg

→ Le revenu disponible par habitant en province de Liège est inférieur au revenu disponible wallon. En Belgique, le revenu disponible y est plus élevé.

Les habitants des arrondissements de Liège et de Verviers ont des revenus disponibles plus faibles que ceux des arrondissements de Huy et de Waremme, ces derniers étant respectivement 3,3 % et 9,4 % plus élevés qu'en Wallonie.

1.3. Emploi

En Belgique et plus généralement dans les pays européens, la situation de l'emploi est influencée par l'évolution de l'économie, mais aussi par des facteurs démographiques tels que le vieillissement de la population. Parallèlement, au cours des 25 dernières années, le marché de l'emploi a connu des évolutions importantes, comme la tertiarisation de l'économie ou le développement de technologies de pointe. Les parcours professionnels ne sont par ailleurs plus les mêmes, avec une plus grande flexibilité, une demande croissante en autonomie et un apprentissage tout au long du parcours professionnel [3].

Depuis 2013 et après des années de crise économique, l'amélioration des conditions économiques et de marché du travail en Europe s'est poursuivie en 2014 et au début de l'année 2015, avec une réduction modérée mais régulière du chômage, après n'avoir cessé de croître depuis 2008. Néanmoins, malgré cette réduction, celui-ci reste élevé, puisqu'au premier trimestre 2015, on comptabilisait 23,8 millions de chômeurs dans l'Union européenne. Par ailleurs, le chômage de longue durée reste important [4].



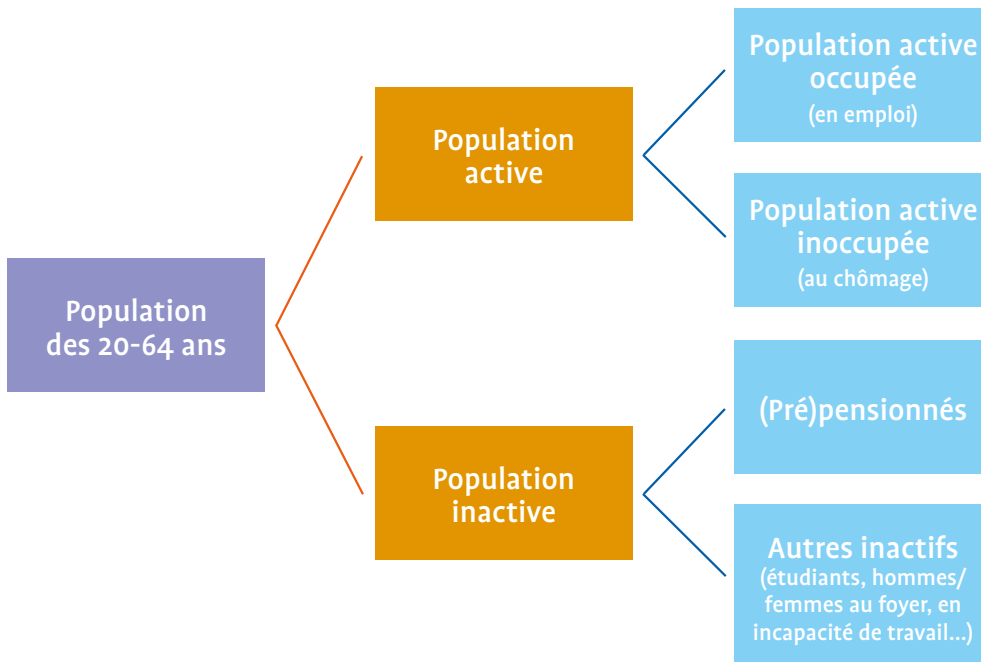
Chapitre 4 :

1.3.1. Population active et inactive

La population active regroupe la population active occupée, c'est-à-dire les personnes qui sont en emploi et la population active inoccupée, c'est-à-dire les personnes qui sont au chômage.

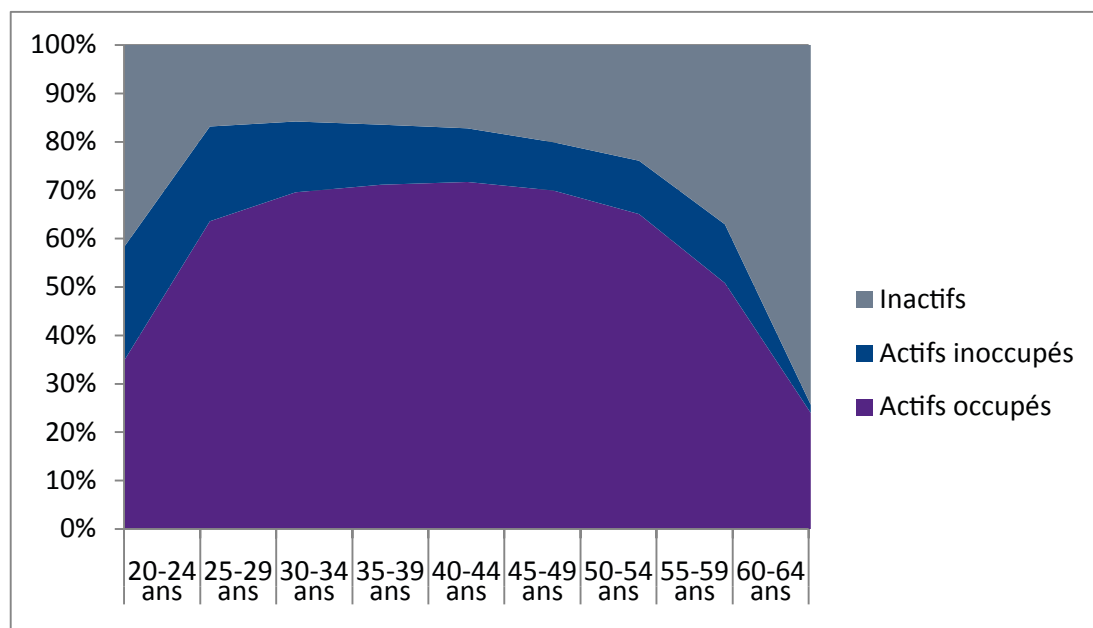
La population inactive regroupe les personnes qui ne sont ni en emploi, ni au chômage. Elle comprend les étudiants, les pensionnés ou prépensionnés, les hommes/femmes au foyer, les personnes en incapacité... [2].

Schéma de la répartition de la population en âge d'être active



FACTEURS DE SANTÉ

Figure 4.1. Répartition de la population selon le statut socio-économique, par classe d'âge, province de Liège, 2013



Source : Steunpunt WSE

→ Entre 20 et 34 ans, la proportion d'actifs augmente logiquement avec les entrées des étudiants sur le marché du travail. À partir de 35 ans, cette proportion diminue d'abord lentement puis de façon plus importante dès 55 ans.

1.3.2. Chômage

Le taux d'activité correspond au rapport entre la population active (occupée ou inoccupée) et la population en âge de travailler (20-64 ans).

Le taux d'emploi correspond au rapport entre la population active occupée et la population en âge de travailler (20-64 ans)[5].

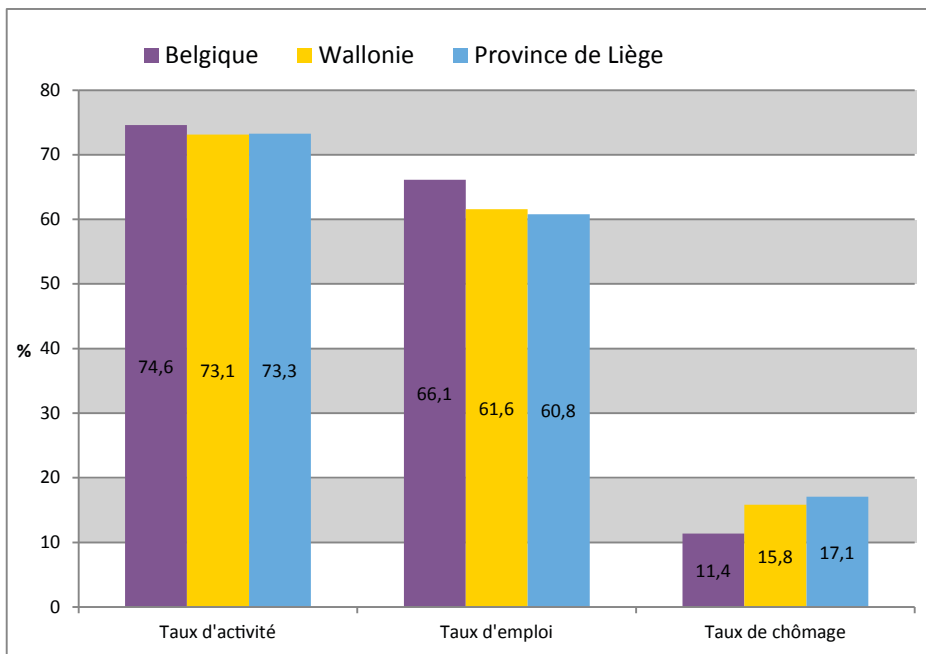
Le taux de chômage correspond au rapport entre la population active inoccupée et la population active [2].



Chapitre 4 :

Les données des deux figures suivantes se réfèrent aux définitions du Bureau International du Travail (BIT). Ces définitions permettent des comparaisons internationales.

Figure 4.2. Taux d'activité, d'emploi et de chômage (BIT) (20-64 ans), Belgique-Wallonie-province de Liège, 2013

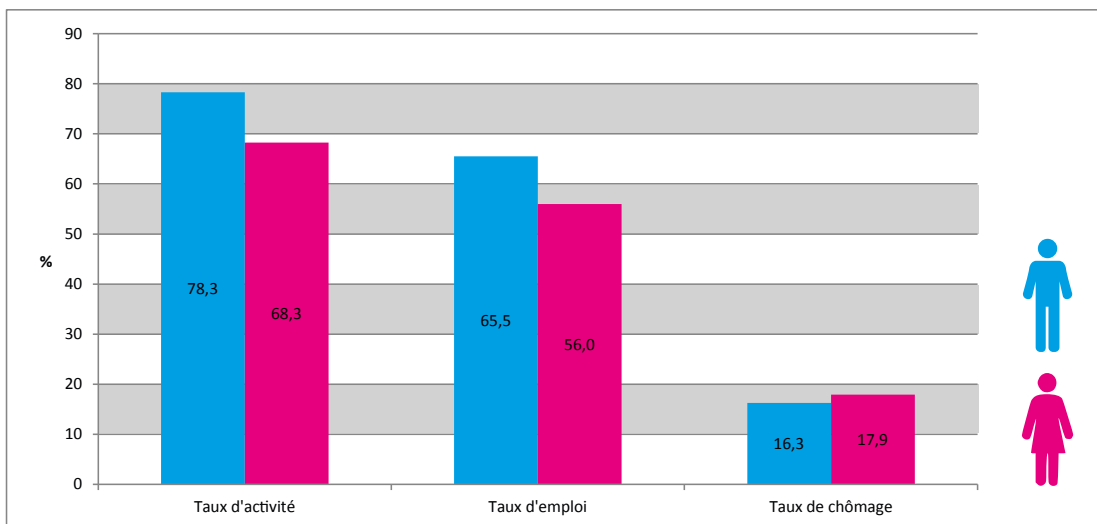


Source : Steunpunt WSE

→ En province de Liège, le taux d'activité de la population des 20-64 ans s'élève à 73,3 %. Ainsi, 26,7 % sont dits inactifs (étudiants, hommes/femmes au foyer, en incapacité, pensionnés...). Le taux d'activité est similaire et le taux d'emploi est légèrement inférieur en province de Liège comparativement à la Wallonie.

Le taux de chômage est plus élevé en province de Liège (17,1 %) qu'en Wallonie (15,8 %) et qu'au niveau national (11,4 %).

Figure 4.3. Taux d'activité, d'emploi et de chômage (BIT) (20-64 ans), par sexe, province de Liège, 2013



Source : Steunpunt WSE

→ Par rapport aux hommes, les femmes en province de Liège sont proportionnellement moins nombreuses sur le marché de l'emploi. Le taux d'activité s'élève à 68,3 % chez les femmes contre 78,3 % chez les hommes tandis que le taux d'emploi atteint 65,5 % chez ces derniers contre 56,0 % pour les femmes.

Au niveau du taux de chômage, les femmes sont légèrement plus nombreuses (17,9 %) que les hommes (16,3 %).

FACTEURS DE SANTÉ

Tableau 4.4. Taux de chômage (%), par âge, Belgique-Wallonie-province de Liège, par arrondissement, juin 2015

		< 25 ans	25 – 50 ans	50 ans et +	Total
Belgique		10,2	8,5	12,1	9,5
Wallonie		17,0	11,6	17,0	13,4
Province de Liège		16,5	12,0	17,5	13,8
ARRONDISSEMENTS	Huy	15,6	10,0	15,6	11,9
	Liège	19,1	13,9	19,8	15,8
	Verviers	12,3	9,7	14,5	11,2
	Waremme	14,9	8,4	13,0	10,0

Source : ONEM

→ Quel que soit le niveau géographique, les tranches d'âge les plus touchées par le chômage concernent les moins de 25 ans et les 50 ans et plus. En province de Liège, plus d'un habitant de 50 ans et plus sur six susceptible de travailler n'a pas d'emploi. Dans l'arrondissement de Liège, ce rapport atteint un sur cinq. Le taux de chômage des jeunes y est également plus élevé que dans les autres niveaux géographiques puisqu'il atteint 19,1 %.

Tableau 4.5. Nombre et pourcentage de demandeurs d'emploi inoccupés selon la durée du chômage, Wallonie-province de Liège, août 2015

	Moins de 1 an		Plus de 1 an		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Wallonie	110 316	44,4	138 180	55,6	248 496	100,0
Province de Liège	34 534	43,2	45 418	56,8	79 952	100,0

Source : FOREM, calculs OSLg

→ Concernant la durée d'inoccupation, la proportion de chômeurs de moins d'un an est inférieure en province de Liège par rapport à la Wallonie, tandis que la proportion de chômeurs de plus d'un an y est supérieure. Plus de la moitié des chômeurs le sont pour une durée supérieure à un an en province de Liège (56,8 %) tout comme en Wallonie (55,6 %).



Chapitre 4 :

1.4. Autres revenus de substitution

Le Revenu d'Intégration Sociale (RIS) est une aide financière rentrant dans le cadre du droit à l'intégration sociale. Il est accordé sur base de certaines conditions par le CPAS. Il remplace l'ancien minimex.

L'Équivalent du Revenu d'Intégration Sociale (ERIS) est une aide financière accordée par le CPAS aux personnes qui ne répondent pas aux conditions fixées dans la loi relative au droit à l'intégration sociale mais qui se trouvent dans une situation de fait similaire [6].

La Garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) est une prestation octroyée aux personnes âgées dont les revenus sont trop faibles pour assurer leur subsistance [7].

Tableau 4.6. Proportion (%) de personnes bénéficiant d'un revenu minimum ou d'un revenu de remplacement par groupe d'âge, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2014

	Belgique	Wallonie	Province de Liège
Jeunes (18-24 ans)	100%	100%	100%
CPAS: RIS et ERIS	6,6	9,0	10,0
Allocation de chômage*	3,7	5,9	5,8
Allocations aux personnes handicapées	1,0	1,0	1,1
% total de jeunes avec allocations	11,3	15,9	16,9
Population d'âge actif (18-64 ans)	100%	100%	100%
CPAS: RIS et ERIS	2,8	3,9	4,8
Allocation de chômage*	5,2	7,0	7,4
Allocations aux personnes handicapées	2,1	2,7	2,9
% total de 18-64 ans avec allocations	10,1	13,5	15,1
Personnes âgées (65 ans et +)	100%	100%	100%
GRAPA	5,3	5,4	5,9
CPAS: RIS et ERIS	0,3	0,3	0,4
Allocations aux personnes handicapées	9,2	8,3	8,9
% total de 65 ans et + avec allocations	14,8	14,0	15,2

Sources : SPP Intégration sociale; ONP; SPF Économie-DGS, calculs OSLg.

* juin 2015

→ En 2014, en province de Liège, près de 17 % des jeunes de 18 à 24 ans vivent avec une allocation d'aide sociale ou une allocation de chômage. C'est un peu plus élevé qu'en Wallonie (15,8 %). 10 % des jeunes de 18 à 24 ans bénéficient d'une aide sociale du CPAS.

Pour les personnes en âge actif (18-64 ans), cette proportion atteint 15,1 % en province de Liège. Ce pourcentage est plus élevé qu'en Wallonie (13,5 %) et qu'en Belgique (10,1 %).

Enfin, dans la catégorie des plus âgés (65 ans et plus), 15,2 % de la population touchent une allocation d'aide sociale (dont 8,9 % une allocation aux personnes handicapées), ce qui est proche du pourcentage observé en Belgique.

FACTEURS DE SANTÉ

1.5. Endettement

Au cours des dernières années, les situations d'endettement problématique et de surendettement sont devenues plus fréquentes. La conjoncture économique détériorée que nous connaissons depuis 2008 explique les difficultés financières des ménages ainsi que la hausse du phénomène de surendettement [8].

Outre ce contexte économique défavorable, le surendettement peut s'expliquer par plusieurs facteurs tels que les accidents de la vie, comme un divorce, une maladie ou encore la perte d'un emploi [9].

Un crédit est considéré comme défaillant lorsque l'emprunteur n'a pas totalement remboursé la somme due trois mois après la date de son échéance[10]. On parlera alors de situation d'endettement problématique.

Tableau 4.7. Proportion (%) de personnes enregistrées à la Centrale des crédits aux particuliers de la Banque nationale de Belgique sur l'ensemble de la population majeure, Belgique-Wallonie-province de Liège, par arrondissement, 2014

		Personnes majeures enregistrées pour au moins un crédit (%)	Personnes majeures ayant au moins un crédit défaillant (%)	Personnes majeures ayant au moins un crédit défaillant parmi les personnes ayant au moins un crédit (%)
Belgique		69,0	3,7	5,4
Wallonie		72,1	5,4	7,4
Province de Liège		70,6	5,3	7,5
ARRONDISSEMENTS	Huy	75,3	5,1	6,8
	Liège	70,4	6,1	8,6
	Verviers	67,5	4,0	6,0
	Waremme	76,8	4,2	5,5

Source : Banque nationale de Belgique - Centrale des Crédits à la Consommation, calculs OSLg

→ En 2014, en province de Liège, sept personnes majeures sur dix ont un crédit, qu'il s'agisse d'un crédit hypothécaire, d'un prêt à tempérament ou d'une ouverture de crédit. Parmi celles-ci, 7,5 % ont au moins un crédit défaillant. Cette proportion est supérieure à la proportion wallonne (7,4%) et la proportion belge (5,4 %). L'arrondissement de Liège présente la part la plus élevée (8,6 %) de la province de Liège, la plus faible concerne l'arrondissement de Waremme (5,5 %).



Chapitre 4 :

1.6. Monoparentalité

Une famille monoparentale se définit comme un ménage composé d'un adulte de référence, c'est-à-dire un chef de ménage, soit de sexe masculin, soit de sexe féminin et de ses enfants [1].

Depuis plusieurs années, les structures familiales se sont modifiées, multipliant les configurations. Avec ces changements, on a vu le nombre de familles monoparentales augmenter, entraînant de nouveaux risques de pauvreté et d'exclusion sociale. De manière générale, le passage à la monoparentalité fait chuter le taux d'emploi des hommes et des femmes, et cela est encore plus vrai pour ces dernières. En effet, leur présence sur le marché du travail tend à diminuer avec l'apparition de la famille. Par ailleurs, le nombre et l'âge des enfants influencent fortement leur taux d'emploi [11].

Tableau 4.8. Proportion (%) de ménages monoparentaux, selon le sexe du chef de ménage, Belgique-Wallonie-province de Liège, par arrondissement, 2013

		Hommes (%)	Femmes (%)	Total (%)
Belgique		1,6	7,7	9,3
Wallonie		1,9	9,7	11,6
Province de Liège		1,8	9,6	11,4
ARRONDISSEMENTS	Huy	2,1	9,1	11,2
	Liège	1,8	10,2	12,0
	Verviers	1,8	8,7	10,5
	Waremme	2,0	8,4	10,4

Source : UCL Cityse

→ En 2013, la proportion de ménages monoparentaux constitue 9,3 % de l'ensemble des ménages belges. Cette proportion est plus élevée en Wallonie (11,6 %) et en province de Liège (11,4 %).

Quel que soit le territoire observé, les chefs de ménages monoparentaux sont majoritairement des femmes.

FACTEURS DE SANTÉ

1.7 Logements publics

La crise du logement en Belgique comporte plusieurs dimensions : une dimension pécuniaire (les loyers sont trop élevés et augmentent plus vite que les revenus), une dimension quantitative (il y a un manque de logements pour faire face au boom démographique, principalement à Bruxelles) et une dimension sociale (il y a un manque de logements publics disponibles)[12].

Pour faire face à cette pénurie de logements publics, « le Code Wallon du Logement et de l'Habitat Durable prévoit que chaque commune élabore un programme communal en matière de logement ». Ainsi, au niveau local, « chaque commune doit tendre vers un objectif de 10 % de logements publics sur son territoire, qu'il s'agisse de logements subventionnés ou conventionnés »[13].

Un logement public est un logement social, moyen, de transit, d'insertion ou pour personnes âgées [14].

Les logements sociaux sont destinés à des ménages en état de précarité ou disposant de revenus modestes.

Les logements moyens sont destinés à des ménages à revenus moyens. Le logement doit être mis en location durant une période minimale de 30 ans à dater de la première occupation.

Les logements de transit sont destinés à des ménages en état de précarité ou privés de logement pour des motifs de force majeure. Le logement doit être mis à disposition durant une période minimale de 9 ans à dater de la première occupation.

Les logements d'insertion sont destinés à des ménages en état de précarité. Le logement doit être mis à disposition durant une période minimale de 9 ans à dater de la première occupation [15].

Tableau 4.9. Proportion (%) de logements publics, Wallonie-province de Liège, par arrondissement, 2013

		Logements publics (%)
Wallonie		6,1
Province de Liège		7,0
ARRONDISSEMENTS	Huy	3,8
	Liège	9,4
	Verviers	4,0
	Waremme	2,1

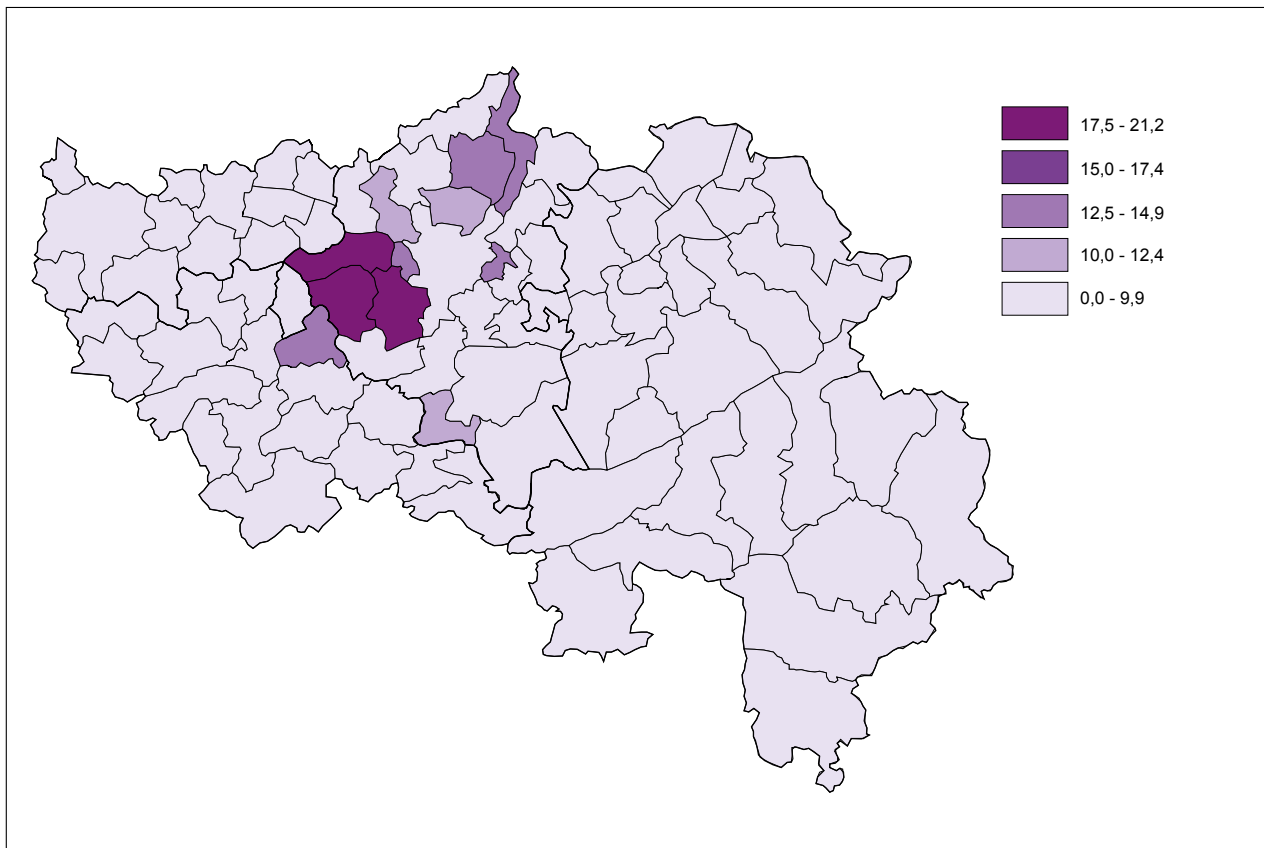
→ En 2013, la proportion de logements publics en province de Liège est légèrement supérieure à celle observée en Wallonie. Mais l'arrondissement de Waremme ne compte que 2,1 % de logements publics parmi l'ensemble des logements du territoire.

Source : SWL et Cadastre, calculs OSLg



Chapitre 4 :

Carte 4.2. Proportion (%) de logements publics, province de Liège, par commune, 2013



Discrétisation : manuelle - Source : SWL

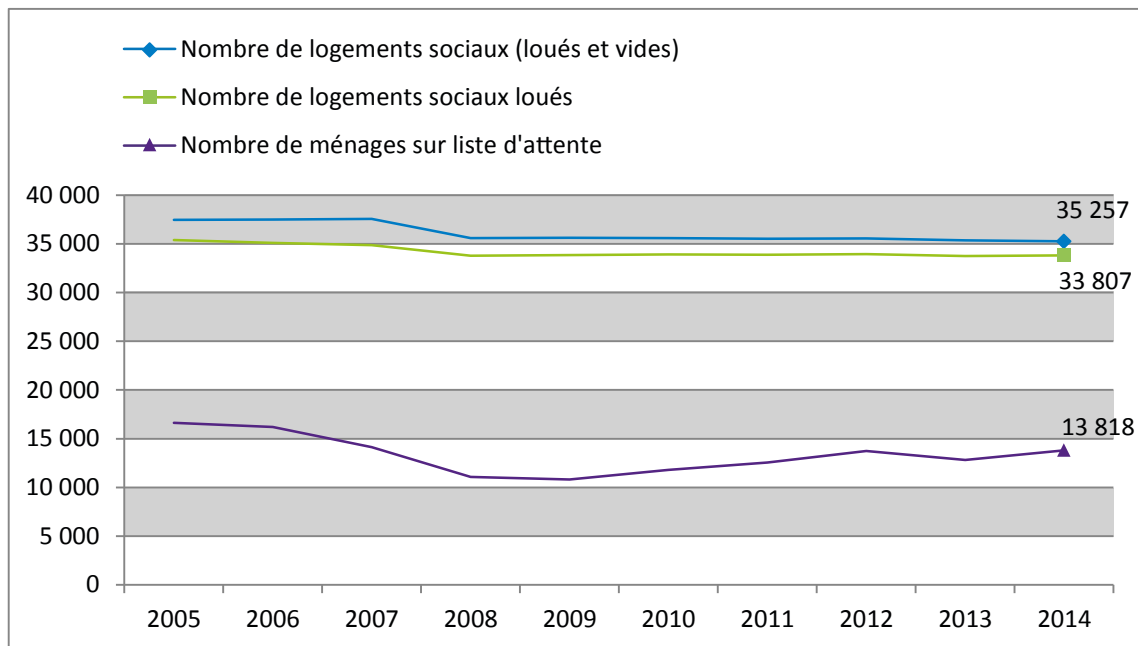
→ Seulement 11 communes de la province de Liège atteignent la proportion recommandée de 10 % de logements publics.

L'ensemble des communes de l'arrondissement de Liège compte des logements sociaux, dans des proportions très variables (de 0,3 % à 20,2 %).

Les communes qui ne comptent aucun logement social sont Burdinne, Clavier, Ferrières, Modave et Nandrin sur l'arrondissement de Huy; Burg-Reuland sur l'arrondissement de Verviers et Braives, Crisnée, Donceel, Faimes, Lincet et Wasseiges sur l'arrondissement de Waremme.

FACTEURS DE SANTÉ

Figure 4.4. Nombre de ménages sur liste d'attente et nombre de logements sociaux (total et occupés), province de Liège, 2005-2014



Source : SWL

→ En 2014, la Société Wallonne du Logement comptabilisait 35 257 logements sociaux dont 33 807 loués et 1 450 vides en province de Liège. En 10 ans, le parc de logements sociaux a diminué de 2 218 logements.

La liste d'attente des candidats locataires a connu des variations au cours des dernières années. Elle est passée de 16 631 demandeurs en 2005 à 13 818 en 2014. La diminution la plus importante s'est effectuée entre 2005 et 2009 où le taux le plus bas a été observé (10 814 ménages sur liste d'attente).

Depuis 2010 la liste s'allonge à nouveau.

2. Excès de poids

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le nombre de cas d'obésité a doublé depuis 1980. En 2014, le surpoids concernait plus de 1,9 milliard d'adultes dont 600 millions étaient obèses. La principale cause du surpoids et de l'obésité est un déséquilibre énergétique entre les calories consommées et dépensées (plus grande consommation d'aliments très caloriques riches en graisses et un manque d'activité physique).

Ces pathologies constituent un important facteur de risque de maladies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires, le diabète, les troubles musculo-squelettiques et certains cancers [16].

L'indice de masse corporelle (IMC) est la mesure la plus utile du statut nutritionnel d'un adulte. Il est calculé à l'aide de la formule suivante [17] :

$$\text{IMC} = \frac{\text{poids (en kg)}}{(\text{taille (en m}^2\text{)})^2}$$

Chez l'adulte (18 ans et plus), les catégories permettant de définir la corpulence sont :

- la maigreur : IMC inférieur à 18,5 ;
- la corpulence normale : IMC supérieur ou égal à 18 et inférieur à 25 ;
- le surpoids : IMC supérieur ou égal à 25 et inférieur à 30 ;
- l'obésité : IMC supérieur ou égal à 30.

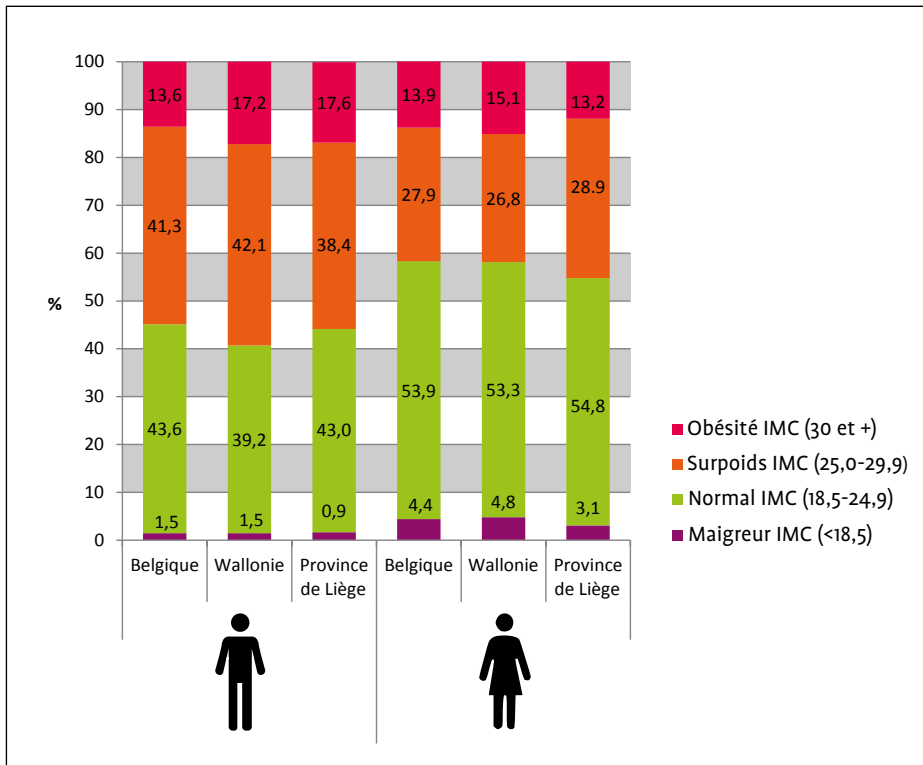


Chapitre 4 :

2.1. Corpulence des adultes

Les données présentées ci-après ont été établies sur base des déclarations des répondants. Notons que les hommes ont tendance à surestimer leur taille tandis que les femmes sous-estiment généralement leur poids [18]. Il en résulte sans doute une sous-estimation de la proportion de personnes en surpoids ou en situation d'obésité.

Figure 4.5. Répartition (%) de la population (de 18 ans et plus) selon l'IMC (d'après les déclarations des répondants), selon le sexe, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2013



Source : ISP-HIS

→ En province de Liège, la proportion d'hommes présentant une obésité (17,6 %) est supérieure à la proportion de femmes (13,2 %). La proportion d'hommes obèses en province de Liège est supérieure aux proportions belge et wallonne. L'inverse est constaté au niveau des femmes obèses.

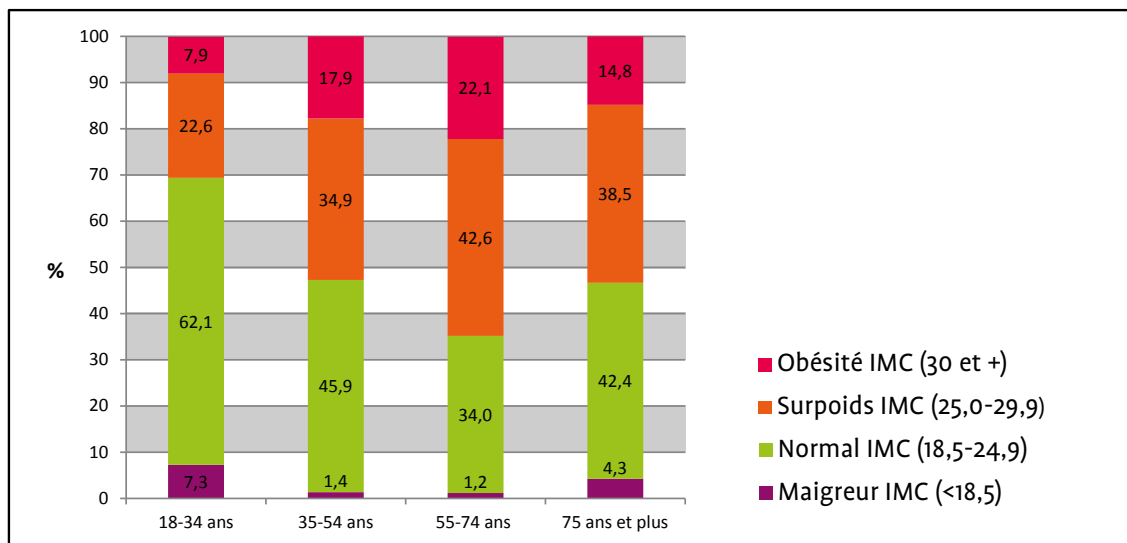
Quel que soit le niveau territorial, la part de personnes en surpoids dans la population est plus importante chez les hommes que chez les femmes. À l'inverse, les situations de corpulence normale ou de maigreur sont plus importantes chez les femmes.

L'évolution dans le temps montre une augmentation de la fréquence de l'obésité chez les hommes en Belgique, en Wallonie et en province de Liège. Entre 2004 et 2013, la proportion d'hommes présentant un IMC supérieur à 30 est passée de 14,4 % à 17,6 % en province de Liège.

La proportion de femmes obèses en province de Liège est passée quant à elle de 11,9 % à 13,2 %, tandis qu'elle est restée stable en Belgique et en Wallonie.

FACTEURS DE SANTÉ

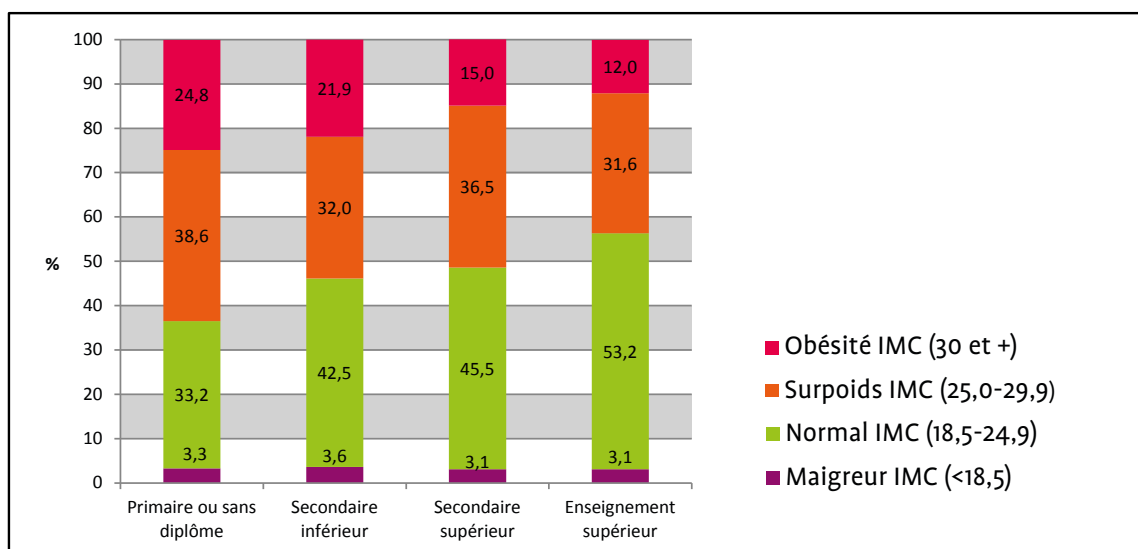
Figure 4.6. Répartition (%) de la population (de 18 ans et plus) selon l'IMC, en fonction de l'âge, Wallonie, 2013



Source : ISP-HIS

→ Le surpoids et l'obésité en Wallonie augmentent avec l'âge, atteignant des pics chez les 55-74 ans (42,6 % de personnes en surpoids et 22,1 % de personnes obèses). Ces proportions diminuent chez les 75 ans et plus. Les jeunes de 18 à 34 ans présentant une corpulence normale représentent 62,1 % de l'ensemble de la catégorie d'âge. Notons que 7,3 % de cette tranche d'âge présentent une corpulence qualifiée de maigre.

Figure 4.7. Répartition (%) de la population (de 18 ans et plus), selon l'IMC, en fonction du niveau de diplôme, Wallonie, 2013



Source : ISP-HIS

→ La surcharge pondérale et l'obésité sont liées au niveau d'instruction. En effet, plus celui-ci est faible, plus la proportion de personnes en excès de poids augmente. Parmi les personnes qui n'ont pas de diplôme ou seulement un diplôme de l'enseignement primaire, près d'un quart sont obèses et près de 39 % sont en surpoids. Plus le niveau de diplôme est élevé, plus ces proportions seront faibles. Ainsi, l'obésité concerne 12,0 % des personnes diplômées de l'enseignement supérieur tandis qu'elles sont 31,6 % à être en surpoids.



Chapitre 4 :

2.2. Corpulence des jeunes

Actuellement, il n'existe pas de données relatives au statut nutritionnel des jeunes en province de Liège. Les provinces de Luxembourg et de Hainaut mènent des enquêtes sur leurs territoires respectifs et récoltent ainsi des données relatives à la santé des jeunes en particulier.

3. Sédentarité et activité physique

3.1. Sédentarité chez l'adulte

La sédentarité, définie ici comme le manque d'activité physique, est considérée comme le quatrième facteur de risque de décès dans le monde [19]. Ce manque d'activité physique s'explique par nos modes de vie actuels, davantage sédentaires qu'auparavant (travail de bureau, modes de transports passifs, urbanisation croissante...).

L'OMS estime qu'au niveau mondial, 31 % des adultes âgés de 15 ans et plus manquaient d'activité physique en 2008. Environ 3,2 millions de décès sont attribuables au manque d'exercice physique, chaque année [20]. Toujours selon l'OMS, la pratique d'une activité physique durant 30 minutes 5 jours par semaine permet d'améliorer son état de santé et de rester en forme [21].

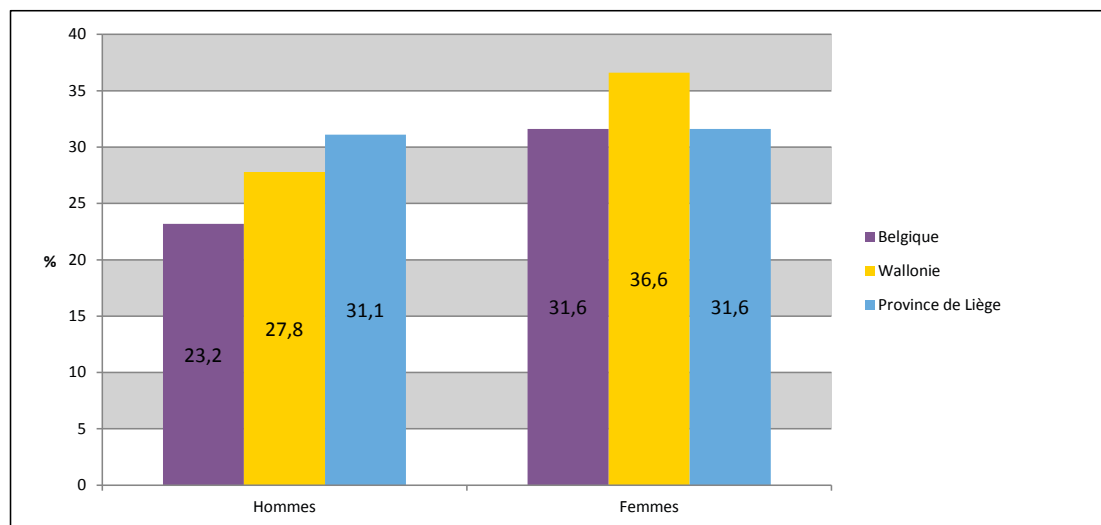
La sédentarité a été calculée dans l'Enquête Nationale de Santé sur base de la distribution de la population (de 15 ans et plus) suivant le niveau d'activité physique et de loisir, selon les catégories suivantes :

- entraînement sportif intensif de 4 heures au minimum par semaine ;
- moins 4 heures de sport par semaine ou activités physiques légères ;
- activités sédentaires.

Les données présentées dans la figure suivante concernent les personnes reprises dans la catégorie « activités sédentaires ». Un style de vie sédentaire se définit par le fait que la personne consacre moins de 10% de sa consommation d'énergie quotidienne à la pratique d'une activité physique-moderée ou intense [22].

FACTEURS DE SANTÉ

Figure 4.8. Proportion (%) de personnes considérées comme sédentaires (de 15 ans et plus), selon le sexe, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2013



Source : ISP-HIS

→ La proportion d'hommes sédentaires en province de Liège est supérieure aux proportions belge et wallonne. La proportion de femmes sédentaires en province de Liège est identique à la proportion belge et inférieure à la proportion wallonne.

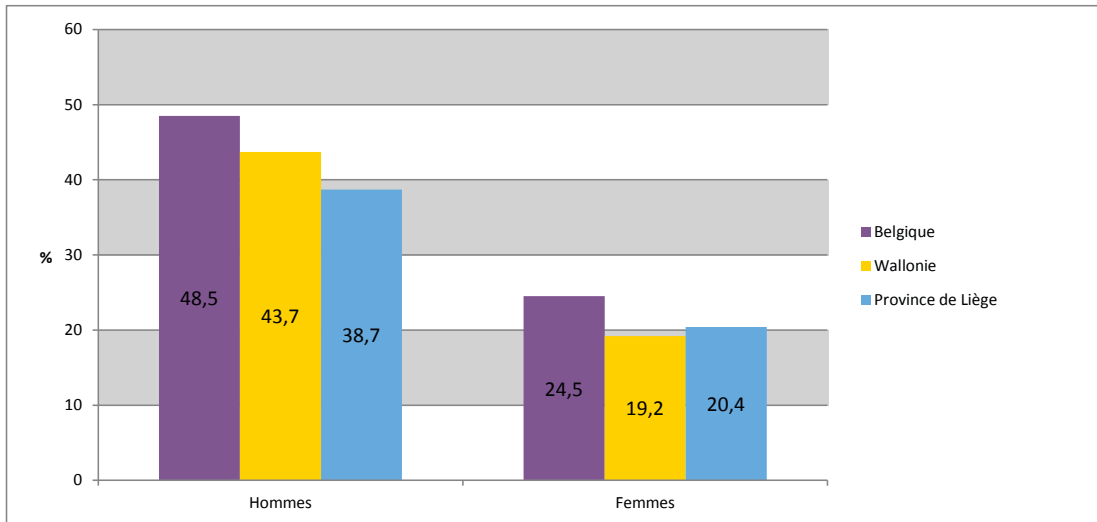
En province de Liège, les femmes ne se déclarent pratiquement pas plus sédentaires que les hommes. Par contre, une différence en défaveur des femmes est observée au niveau de la Belgique et de la Wallonie.

Au niveau de l'âge, plus celui-ci augmente, plus le manque d'activité physique augmente également, avec des proportions plus élevées chez les femmes que chez les hommes.



Chapitre 4 :

Figure 4.9. Proportion (%) de la population (de 15 ans et plus) déclarant une activité modérée à intense d'au moins 30 minutes par jour, selon le sexe, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2013



Source : ISP-HIS

→ En province de Liège, 38,7 % des hommes déclarent pratiquer au moins 30 minutes d'activité physique par jour, tandis que les femmes sont 20,4 %. Cela ne diffère pas significativement des situations nationale ou régionale.

Entre 2004 et 2013, en province de Liège, le nombre de personnes pratiquant une activité physique d'au moins 30 minutes par jour reste relativement stable (en passant de 28,4 % à 29,5 %). Cette tendance est identique à celle de la Wallonie où les chiffres restent stables.

De manière générale et quel que soit le territoire considéré, on observe un gradient entre le niveau d'instruction et la proportion de la population qui court un risque en matière de santé en raison du manque d'activités physiques et de loisirs. En effet, en Wallonie, ce pourcentage est plus élevé chez les personnes sans diplôme ou avec un diplôme de l'enseignement primaire (50 %) ou chez les personnes ayant un diplôme du secondaire inférieur (41,6 %) par rapport aux personnes ayant un diplôme du secondaire supérieur (34,8 %) ou de l'enseignement supérieur (23,7 %).

3.2. Jeunes et activité physique

Actuellement, il n'existe pas de données relatives à la pratique d'activités physiques des jeunes en province de Liège. Les provinces de Luxembourg et de Hainaut mènent des enquêtes sur leurs territoires respectifs et récoltent ainsi des données relatives à la santé des jeunes en particulier.

FACTEURS DE SANTÉ

4. Alimentation

Une mauvaise alimentation, au même titre que le manque d'activité physique et que la consommation d'alcool et de tabac, est l'un des facteurs de risque des maladies non transmissibles, telles que les maladies cardiovasculaires, les cancers, l'obésité et le diabète de type 2 [23].

À ce sujet, l'OMS formule plusieurs recommandations :

- équilibrer l'apport énergétique pour conserver un poids normal ;
- limiter l'apport énergétique provenant de la consommation de graisses ;
- consommer davantage de fruits et légumes ainsi que de légumineuses, de céréales complètes et de fruits secs ;
- limiter la consommation de sucres libres ;
- limiter la consommation de sel, toutes sources confondues, et veiller à consommer du sel iodé [24].

4.1. Consommation quotidienne de fruits et légumes chez les adultes

La consommation de fruits et de légumes est une composante importante d'une alimentation saine et permet de prévenir l'apparition de certaines maladies. La consommation quotidienne recommandée est de deux portions de fruits et deux portions de légumes par jour à partir de 6 ans. Les recommandations de l'OMS vont dans le même sens, conseillant de manger au moins cinq fruits et légumes par jour, ce qui correspond à 400 gr de fruits et légumes par jour [25].

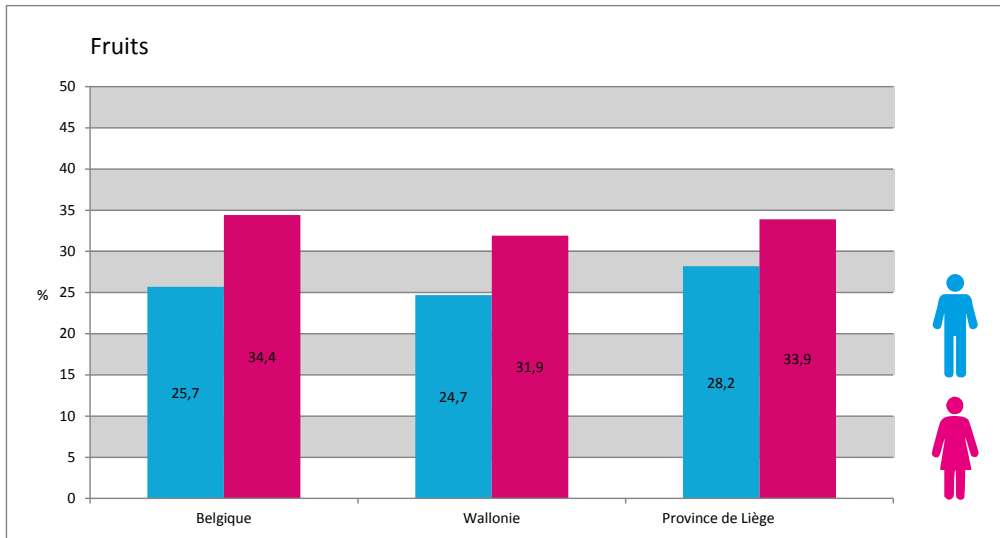
Une portion de fruits correspond à 1 banane, 1 poire, 1 pomme, 1 orange ou n'importe quel autre fruit de la même taille, 2 mandarines, 2 prunes ou 2 autres fruits de la même taille, une dizaine de raisins, de cerises, de fraises ou d'autres fruits de la même taille.

Une portion de légumes correspond à 1 tomate, ¼ de concombre, une tasse de carottes râpées, 3 cuillères à soupe de légumes bouillis ou cuits (haricots verts, chou-fleur, carottes, brocolis, épinards...), 10 petits champignons, 5 asperges fraîches, 1 chicon, 1 louche ou la moitié d'un bol de soupe de légumes [26].



Chapitre 4 :

Figure 4.10. Proportion (%) de la population (de 15 ans et plus) déclarant consommer quotidiennement au moins deux portions de fruits, selon le sexe, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2013

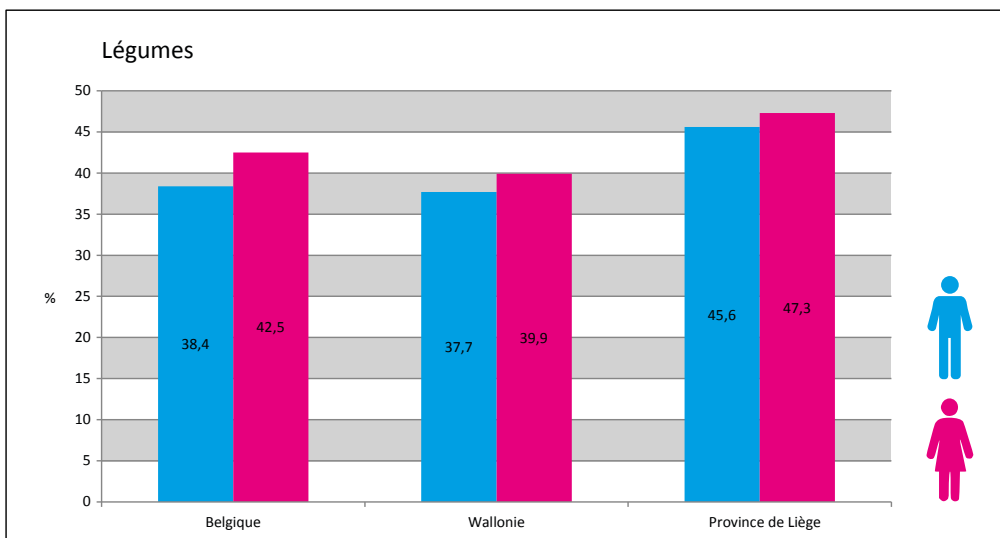


Source : ISP-HIS

→ En province de Liège, un peu moins d'un tiers de la population âgée de 15 ans et plus déclare consommer au moins deux portions de fruits par jour. On n'observe pas de différence statistiquement significative avec la Wallonie et la Belgique.

Quel que soit le territoire observé, le pourcentage des femmes est plus élevé que celui des hommes. Cette différence n'est néanmoins pas significative en province de Liège.

Figure 4.11. Proportion (%) de la population (de 15 ans et plus) déclarant consommer quotidiennement au moins deux portions de légumes, selon le sexe, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2013



Source : ISP-HIS

→ Comme pour la consommation de fruits, les femmes se déclarent plus nombreuses à consommer quotidiennement au moins deux portions de légumes. Néanmoins, à l'exception des chiffres relatifs à la Belgique, cette différence n'est pas significative.

De manière générale, la consommation quotidienne de légumes est plus fréquente que celle des fruits. En Wallonie, la proportion de personnes déclarant consommer au moins deux portions de légumes tous les jours s'élève à 38,9 %. C'est plus faible qu'en province de Liège, puisque un peu moins d'un habitant de la province sur deux (46,5 %) déclare consommer cette portion quotidiennement.

4.2. Consommation quotidienne de fruits et légumes chez les jeunes

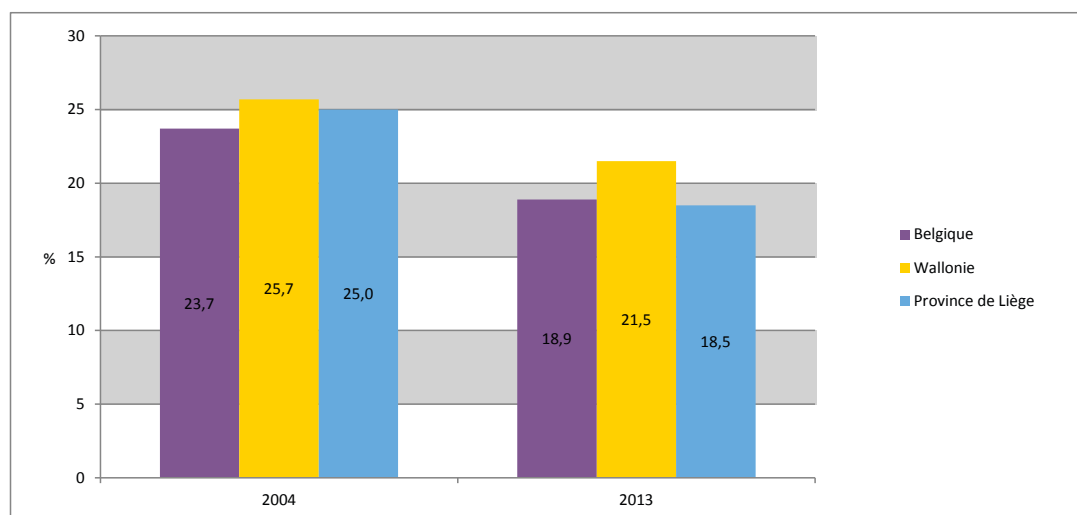
Actuellement, il n'existe pas de données relatives à la consommation de fruits et légumes chez les jeunes en province de Liège. Les provinces de Luxembourg et de Hainaut mènent des enquêtes sur leurs territoires respectifs et récoltent ainsi des données relatives à la santé des jeunes en particulier.

5. Consommation de tabac

Chaque année, près de 6 millions de personnes meurent à cause du tabagisme. En effet, le tabac cause de nombreuses maladies telles que les maladies cardiovasculaires ou les cancers [27].

5.1. Consommation quotidienne de tabac chez les adultes

Figure 4.12. Évolution de la proportion (%) de personnes (de 15 ans et plus) déclarant être fumeurs quotidiens, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2004-2013



Source : ISP-HIS

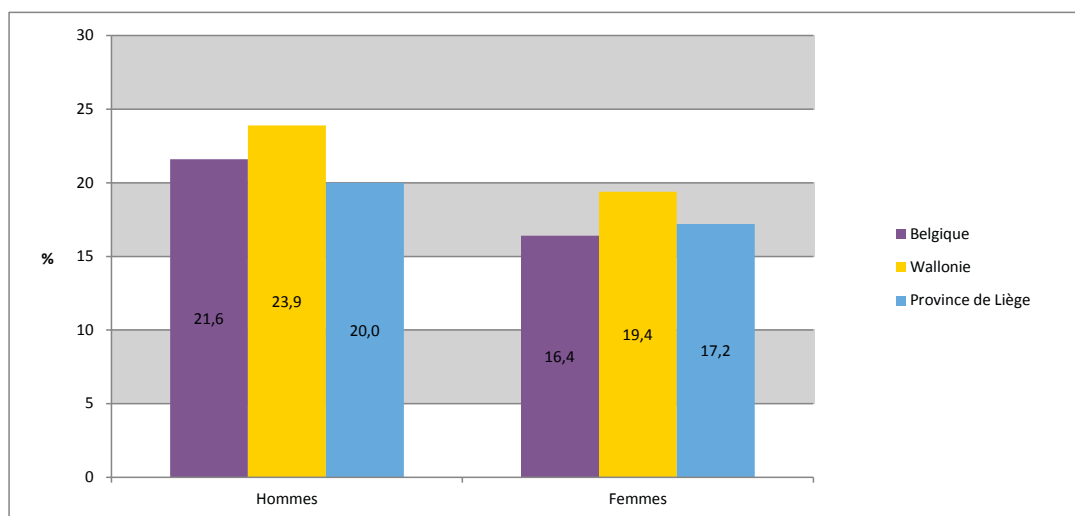
→ En 2004, en province de Liège, la proportion de la population déclarant fumer quotidiennement s'élevait à 25,0 %. En 2013, cette proportion est moindre (18,5 %). Cependant cette différence n'est pas statistiquement significative.

En Belgique, toujours entre 2004 et 2013, la proportion de personnes se déclarant fumeurs quotidiens a diminué, passant de 23,7 % à 18,9 %. Une diminution est aussi constatée pour la Wallonie, mais cette différence n'est pas statistiquement significative.



Chapitre 4 :

Figure 4.13. Proportion (%) de la population (de 15 ans et plus) déclarant être fumeurs quotidiens, selon le sexe, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2013



Source : ISP-HIS

→ Proportionnellement et quel que soit le territoire considéré, les hommes semblent plus nombreux à déclarer fumer quotidiennement. Néanmoins, cette différence n'est statistiquement significative que pour la Belgique.

5.2. Tabagisme chez les jeunes

Actuellement, il n'existe pas de données relatives à la consommation de tabac chez les jeunes en province de Liège. La province de Luxembourg mène tous les deux ans une enquête sur le comportement tabagique des jeunes en province de Luxembourg et dispose donc de données relatives à cette thématique.

6. Consommation d'alcool

D'après l'OMS, « La consommation de boissons alcoolisées est un phénomène courant lors de réunions amicales ou mondaines. La consommation d'alcool n'en risque pas moins d'entraîner des conséquences sanitaires et sociales néfastes car elle engendre ivresse, intoxication et accoutumance.

Outre les maladies chroniques susceptibles de se développer chez ceux qui boivent de grandes quantités d'alcool pendant des années, la consommation d'alcool est aussi associée à une augmentation de risques sanitaires aigus, notamment de blessures, en particulier lors d'accidents de la route » [28].

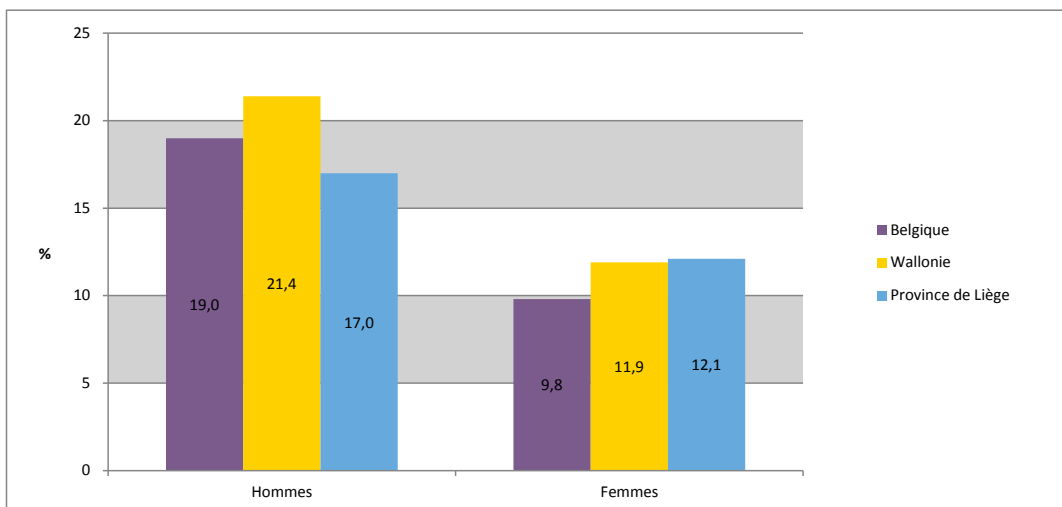
En 2012, l'OMS estime que 5,9 % de l'ensemble des décès est attribuable à la consommation d'alcool, ce qui correspond à 3,3 millions de personnes dans le monde [29].

6.1. Consommation d'alcool chez les adultes

La consommation d'alcool fait partie des habitudes de la population. En 2013, 70,0 % des femmes et 82,4 % des hommes en province de Liège déclaraient avoir consommé de l'alcool au cours des 12 derniers mois. Cette consommation est moins élevée que ce qui est observé en Wallonie et en Belgique, mais pas de façon significative.

6.1.1. Consommation quotidienne

Figure 4.14. Proportion (%) de personnes ayant déclaré consommer chaque jour de l'alcool, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2013



Source : ISP-HIS

→ Les hommes semblent plus nombreux à déclarer consommer de l'alcool quotidiennement que les femmes. En province de Liège, cette différence n'est pas statistiquement significative.

Comparativement aux proportions wallonne et belge, la population masculine en province de Liège est proportionnellement moins nombreuse à déclarer consommer de l'alcool tous les jours. Chez les femmes de la province de Liège, la proportion est légèrement plus élevée. Ces différences ne sont pas statistiquement significatives.

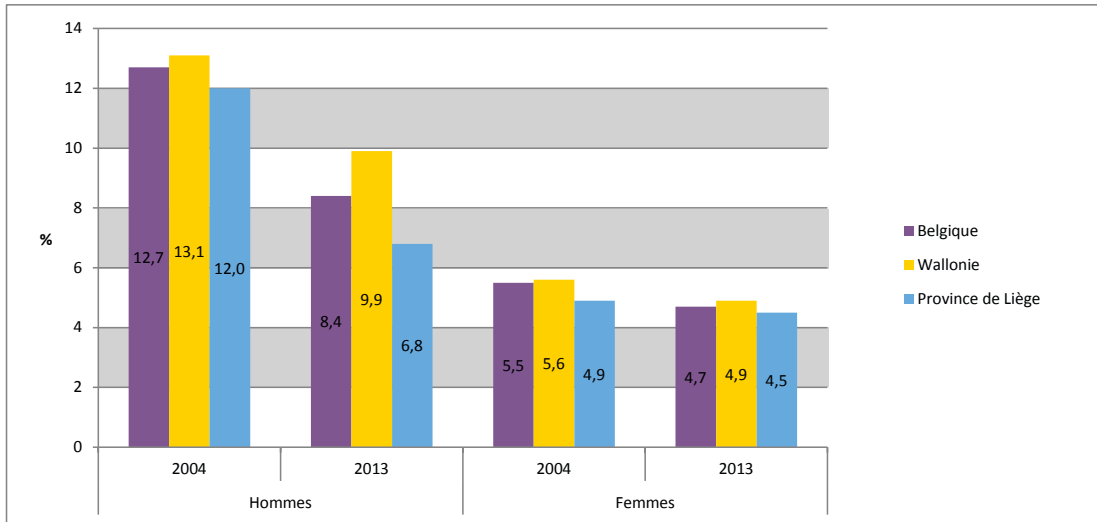


Chapitre 4 :

6.1.2. Surconsommation

La surconsommation d'alcool correspond à une consommation hebdomadaire de 14 verres ou plus chez la femme et 21 verres ou plus chez l'homme [30].

Figure 4.15.Évolution de la proportion (%) de surconsommateurs d'alcool (de 15 ans et plus), selon le sexe, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2004-2013



Source : ISP-HIS

→ En 2013, la surconsommation d'alcool concernait 6,8 % des hommes et 4,5 % des femmes en province de Liège. Bien qu'apparaissant plus élevées pour les autres territoires, ces différences ne sont pas statistiquement significatives.

Par rapport à 2004, en province de Liège, on observe une diminution de cette proportion de surconsommateurs, aussi bien chez les hommes (12 % en 2004 pour 6,8 % en 2013) que chez les femmes (4,9 % en 2004 pour 4,5 % en 2013). Ces différences ne sont néanmoins pas statistiquement significatives.

L'hyperalcoolisation se définit comme la consommation de 6 verres standards de boissons alcoolisées ou plus en une seule occasion [30].

Tableau 4.10. Proportion (%) de personnes (de 15 ans et plus) déclarant une hyperalcoolisation au moins une fois par semaine, selon le sexe, Belgique-Wallonie-province de Liège, 2013

	Hommes (%)	Femmes (%)
Belgique	13,4	3,8
Wallonie	12,5	3,9
Province de Liège	14,0	5,2

Source : ISP-HIS

→ En province de Liège, 14 % des hommes et 5,2 % des femmes déclarent consommer au moins 6 verres d'alcool en une seule occasion par semaine. Ces proportions semblent plus élevées qu'en Wallonie et en Belgique. Néanmoins, les différences observées ne sont pas statistiquement significatives.

6.2. Consommation d'alcool chez les jeunes

Actuellement, il n'existe pas de données relatives à la consommation d'alcool chez les jeunes en province de Liège. Les provinces de Luxembourg et de Hainaut mènent des enquêtes sur leurs territoires respectifs et récoltent ainsi des données relatives à la santé des jeunes en particulier.

7. Bibliographie

1. Berra, P. and C. Massot, *Tableau de bord de la santé 2013*, in Santé en Hainaut. 2013.
2. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, *Baromètre social 2014*. 2014, Bruxelles : Commission communautaire commune.
3. Manfron, J.-M., *Etat des lieux socio-économique 2014 de la Wallonie*. Juin 2014, Charleroi : Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi.
4. Commission Européenne, *Labour Market and Wage Developments in Europe*. Directorate General for Employment, Social Affairs and Inclusion. 2015.
5. Observatoire de la Santé de la Province de Luxembourg, *Tableau de Bord de Santé en province de Luxembourg 2010*. 2010, Arlon.
6. Section CPAS de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale asbl, *L'aide sociale financière équivalente au revenu d'intégration sociale (ERIS)*. 2008.
7. Office Nationale de l'Emploi. *La Grapa*. 2016 [26/02/2016].
8. Duvivier, R., *Crédit et surendettement : principales évolutions de la Centrale des Crédits aux Particuliers à fin juin 2015*. Juillet 2015, Observatoire du Crédit et de l'Endettement : Marchienne-au-Pont.
9. Boulet, J.-F., *Le surendettement une menace latente*, in Au Quotidien. 2013, Centre Permanent pour la Citoyenneté et la Participation : Bruxelles. p. 5.
10. Banque Nationale de Belgique, *Centrale des crédits aux particuliers : statistiques 2014*, in Banque Nationale de Belgique. Janvier 2015.
11. Observatoire bruxellois de l'Emploi, *Situation des familles monoparentales face à l'emploi et au chômage en Région de Bruxelles-Capitale*. Octobre 2009, Observatoire bruxellois de l'Emploi : Bruxelles.
12. Portail de la citoyenneté en Communauté française. *Il manque des logements*. [cited 2016 07/01/2016]; Available from : <http://www.espace-citoyen.be/article/783-il-manque-des-logements/>.
13. Nollet, J.-M., *Stratégie communale d'actions en matière de logement-Circulaire relative au programme communal d'actions 2014-2016*. 2013 : Namur.
14. Service de lutte contre la pauvreté, l.p.e.l.e.s. *Des faits et des chiffres-Les baromètres de la pauvreté*. 2013 [cited 2016 07/01/2016]; Available from : <http://www.luttepauvrete.be/chiffres.htm>.
15. Direction générale opérationnelle- Aménagement du territoire, L., Patrimoine et Energie. *Aides exclusivement réservées aux personnes morales autres que les sociétés de logement de service public*. [cited 2016 07/01/2016]; Available from : <http://dgo4.spw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/pages/log/pages/aides/aidesmenusopp.asp>.
16. Organisation Mondiale de la Santé. *Obésité et surpoids*. Aide-mémoire n°311 janvier 2015 [cited 2015; Available from : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs311/fr/>.
17. World Health Organization. *BMI classification*. [cited 2016 26/02/2016]; Available from : http://apps.who.int/bmi/index.jsp?introPage=intro_3.html.



Chapitre 4

18. Drieskens, S., *Etat nutritionnel*, in *Enquête de santé 2013 : Rapport 2 Comportements de santé et style de vie*, L. Gisle and S. Demarest, Editors. 2014, WIV-ISP : Bruxelles.
19. Cole, T.J., et al., *Establishing a standard definition for child overweight and obesity worldwide : international survey*. BMJ, 2000. 320(7244) : p. 1240-3.
20. Cole, T.J., et al., *Body mass index cut offs to define thinness in children and adolescents : international survey*. BMJ, 2007. 335(7612) : p. 194.
21. Organisation Mondiale de la Santé, *Recommandations mondiales sur l'activité physique pour la santé*. 2010 : Genève.
22. Organisation mondiale de la santé *La sédentarité un problème de santé publique mondial*. Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé, 2013.
23. Direction générale de la Santé du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, *Rôle du médecin généraliste dans la prévention*. 2013 : Bruxelles.
24. Organisation mondiale de la Santé, *Fruits et légumes pour la santé-Rapport de l'atelier commun FAO/OMS*. 2004 : Kobe (Japon).
25. Organisation mondiale de la Santé. *Une alimentation saine*. Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé [cited 2016 07/01/2016]; Available from : <http://www.who.int/dietphysicalactivity/diet/fr/>.
26. Drieskens, S., *Les habitudes nutritionnelles*, in *Enquête de santé 2013 : Rapport 2 Comportements de santé et style de vie*, L. Gisle and S. Demarest, Editors. 2014, WIV-ISP : Bruxelles.
27. Enquête Nationale de Santé, *Questionnaire face-à-face*, I.d.S. Publique, Editor. 2013.
28. Organisation mondiale de la Santé. *Tabagisme*. Aide-mémoire n°339 Juillet 2015 [cited 2016 07/01/2016]; Available from : <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs339/fr/>.
29. Organisation mondiale de la Santé. *Consommation d'alcool*. Thèmes de santé [cited 2016 07/01/2016]; Available from : http://www.who.int/topics/alcohol_drinking/fr/.
30. World Health Organization, *Global status report on alcohol and health 2014*. 2014.